

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

60 - OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D2024-14

+ Annexe

Nombre de conseillers	
en exercice	11
présents	5
votants	0
absents	0
exclus	0

Date de convocation :
24 septembre 2024

Date d'affichage :
24 septembre 2024

Objet
ADTO-SAO Présentation du rapport annuel 2023

De la commune de PARNES

Séance du jeudi 3 octobre 2024 à 20:34

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué le 23 septembre 2024 n'ayant pas obtenu le quorum, conformément à la loi le présent conseil municipal siège sans condition de quorum avec un ordre du jour identique à celui du 23 septembre 2024, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. LAROCHE Pascal

Etaient présents :

MM. Pascal LAROCHE, Michel ARDANA, Frédéric RICHEVAUX, Patrice MALLEMONT et Mme Catherine CROSNIER

Etaient absents :

MM. Patrice BOISSEL, Stéphane BOURI, Franck FERET, Jean-Luc DUMONTIER, Landry LEPAGE, Bruno VUILLERMOZ

Secrétaire de séance :

M. Frédéric RICHEVAUX

Conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire en tant que membre de l'assemblée spéciale, présente le rapport annuel 2023 de l'ADTO-SAO, joint à la présente. Ce rapport a pour objectif de donner aux membres du Conseil Municipal une information complète sur l'entreprise, de nature à assurer la transparence de son fonctionnement et permettre son contrôle.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et prend acte du rapport annuel 2023 de l'ADTO-SAO.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture de BEAUVAIS le

4 octobre 2024

Fait le, 4 octobre 2024

Le Maire

